

**Les objectifs du Millénaire pour le développement et au-delà – Une vie décente pour tous, dans le monde entier**

Pour 2014, l’Union européenne (UE) et ses États membres demeurent les plus grands donateurs d’aide au développement au monde, tout en favorisant les valeurs européennes fondamentales de paix, de sécurité, de développement durable, de réduction de la pauvreté et des droits de l’homme dans le monde entier. L’UE continue de soutenir les domaines prioritaires du «programme pour le changement»[[1]](#footnote-1), notamment les droits de l’homme, la démocratie et d’autres éléments essentiels de bonne gouvernance et de croissance inclusive et durable.

En 2014, l’UE a mis sur pied des actions complètes pour répondre à des crises majeures telles que le conflit en Ukraine, les troubles en République centrafricaine et au Soudan du Sud, la terreur répandue par Daech au Moyen-Orient et ailleurs, et l’épidémie d’Ebola en Afrique de l’Ouest.

La communication de la Commission de juin 2014 intitulée **«Une vie décente pour tous: de la vision à l’action collective»**[[2]](#footnote-2) définit la position de l’UE dans les négociations internationales sur les objectifs de développement durable (ODD), faisant suite aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); elle décrit les principes essentiels et propose des domaines prioritaires ainsi que des cibles potentielles pour le programme de développement après 2015 et les ODD. Cette communication a été adoptée par le Conseil le 16 décembre 2014[[3]](#footnote-3).

Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

À l’approche de l’échéance de 2015, les progrès vers l’accomplissement des OMD ont été considérables. Le premier OMD, qui vise à **réduire de moitié l’extrême pauvreté**, a été atteint avec succès en 2010, cinq ans avant l’échéance prévue. L’OMD visant à réduire de moitié le nombre de personnes sans **accès à l’eau potable** a également été atteint cette année-là.

L’objectif consistant à **diviser par deux le nombre de personnes souffrant de la faim** est tout près d’être atteint; en effet, la part de personnes sous-alimentées dans le monde est passée de 23,2 % en 1990-1992 à 14,9 % en 2010-2012.

L’OMD visant à **donner aux enfants du monde entier les moyens d’achever un cycle complet d’études primaires** a été atteint en Amérique latine et aux Caraïbes, en Asie de l’Est et dans le Pacifique, ainsi qu’en Europe et en Asie centrale. D’énormes progrès ont été accomplis en matière de **parité** dans le primaire, avec un taux de scolarisation des filles par rapport aux garçons à hauteur de 97 % dans les pays en développement.

L’aide importante de l’UE a contribué aux avancées sur le plan des OMD relatifs à la **santé**. Par rapport à 1990, le **taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans** a été quasiment divisé par deux en 2012. De même, le **taux de mortalité maternelle** a chuté de 45 % entre 1990 et 2013. Le nombre de **nouvelles infections à VIH** a baissé de 44 % entre 2001 et 2012. La prévalence de la **tuberculose** et les décès consécutifs sont en recul et l’objectif d’une réduction de moitié de la propagation de cette maladie est à portée de main. L’objectif concernant le **paludisme** pourra aussi être atteint, avec une baisse du taux de mortalité de 42 % entre 2010 et 2012.

**Œuvrer ensemble pour le futur**

L’UE et ses États membres demeurent le plus généreux contributeur à l’aide publique au développement (APD) dans le monde. **L’APD collective de l’UE s’élève au total à 58,2 milliards d’EUR pour 2014**, ce qui correspond à 0,42 % du revenu national brut (RNB) combiné. En 2014, l’APD totale des États membres de l’UE à eux seuls a atteint 56,1 milliards d’EUR, soit 0,41 % du RNB combiné. Toujours en 2014, la Commission européenne a continué d’apporter un soutien financier et politique au profit du développement dans le monde, en engageant plus de 9,9 milliards d’EUR en faveur de l’aide extérieure au développement[[4]](#footnote-4), ce qui représente environ 7 % du budget général de l’UE pour 2014.

L’article 208 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne (TFUE) dispose que l’UE «*tient compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre des politiques qui sont susceptibles d’affecter les pays en développement*». L’inclusion de la **cohérence des politiques pour le développement** (CPD) dans son droit primaire donne un statut particulier à l’UE sur la scène internationale. Avec l’installation de la **Commission Juncker** le 1er novembre 2014, une nouvelle méthode de travail a été mise en place, laquelle constitue en elle-même un outil de cohérence des politiques. Des pôles de compétences menés par les vice-présidents de la Commission favorisent une élaboration transversale des politiques qui permet d’assurer une approche globale des objectifs de développement, pour plus d’efficacité dans la coopération au développement de l’UE.

En 2014, la Commission a poursuivi ses efforts pour renforcer la CPD à tous les niveaux. Début 2014, les services de la Commission et le service européen pour l’action extérieure (SEAE) ont mené conjointement un premier exercice de communication d’informations de la part des délégations sur la CPD. Les 41 rapports reçus couvrent 62 pays partenaires.

La nouvelle Commission a aussi apporté un changement de mandat et de nom. En réaction à l’évolution du programme de développement mondial, la direction générale du développement et de la coopération est devenue la direction générale de la coopération internationale et du développement (DG DEVCO). Neven Mimica a été nommé commissaire européen à la coopération internationale et au développement.

Le groupe des commissaires sur l’action extérieure (GCAE), présidé par la haute représentante de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission Federica Mogherini, a commencé à se réunir régulièrement en novembre 2014. Les membres du GCAE sont le commissaire à la coopération internationale et au développement, le commissaire chargé de la politique européenne de voisinage et des négociations d’élargissement, le commissaire chargé du commerce et le commissaire chargé de l’aide humanitaire et de la gestion des crises. D’autres commissaires sont invités à participer en fonction des thèmes à l’ordre du jour de chaque réunion.

L’année 2014 a également vu la création de la direction générale Voisinage et négociations d’élargissement (DG NEAR), après le transfert de la direction de la politique européenne de voisinage depuis la DG DEVCO vers l’ancienne direction générale pour l’élargissement.

**Un programme pour la future coopération au développement**

2014 a marqué la première année du cadre financier pluriannuel 2014-2020 et l’adoption d’un grand nombre de documents de programmation indicatifs pluriannuels couvrant à la fois la coopération bilatérale à l’échelon national et régional et des programmes thématiques. Les documents de programmation pour la coopération avec les pays partenaires suivent quasi exclusivement une approche dans laquelle il ne s’agit plus de rédiger des documents stratégiques de l’UE spécifiques et distincts par pays, mais où la programmation se réfère directement aux propres politiques et stratégies des pays partenaires. Dans le sens du programme pour le changement[[5]](#footnote-5), la programmation se caractérise par une focalisation sectorielle forte afin de renforcer l’impact et la facilité de gestion de l’aide européenne.

Lors du sommet Afrique-UE organisé à Bruxelles en avril 2014, un nouvel élan a été donné à la stratégie commune Afrique-UE[[6]](#footnote-6), accompagnée d’orientations politiques destinées à faire avancer le partenariat entre l’UE et l’Afrique. Les nouvelles priorités fixées dans la feuille de route 2014-2017 ont été intégrées immédiatement dans le processus de programmation de l’UE, notamment en ce qui concerne la facilité de soutien à la paix pour l’Afrique[[7]](#footnote-7) sous l’égide du Fonds européen de développement (FED) et le **programme panafricain** nouvellement créé**[[8]](#footnote-8)**, premier programme d’envergure continentale dans le cadre de l’instrument de coopération au développement (ICD)[[9]](#footnote-9).

En 2014, la Commission et les États membres ont poursuivi leurs efforts vers une **programmation conjointe** de la coopération au développement. Le processus a été mené dans 18 pays partenaires et, dans 14 pays partenaires[[10]](#footnote-10), des documents de programmation conjointe ont été finalisés. La majorité des pays couverts par la programmation conjointe figure dans le groupe des pays les moins avancés ou des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, et plus de la moitié sont classés par l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) comme des États fragiles.

La mise en œuvre de six nouveaux instruments de financement extérieur (instrument de coopération au développement, instrument européen de voisinage[[11]](#footnote-11), instrument d’aide de préadhésion (IAP II)[[12]](#footnote-12), instrument contribuant à la stabilité et à la paix[[13]](#footnote-13), instrument européen pour la démocratie et les droits de l’homme[[14]](#footnote-14) et instrument de partenariat[[15]](#footnote-15)) financés à partir du budget de l’UE a démarré en 2014. Les nouveaux instruments traduisent en termes opérationnels les priorités du programme pour le changement. Sur la période 2014-2020, le montant total alloué aux instruments est de 51,4 milliards d’EUR.

Le **11e Fonds européen de développement (FED)**, qui ne fait pas partie du budget de l’UE, est entré en vigueur en mars 2015 avec un volume financier de 30,5 milliards d’EUR au titre de la coopération avec les pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), ainsi que les pays et territoires d’outre-mer (PTOM)[[16]](#footnote-16).

**Mise en œuvre du programme pour le changement**

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (GPEDC), un forum multipartite basé sur le volontariat, constitue un cadre clé pour le programme sur l’efficacité de l’aide au développement. La première **réunion de haut niveau du GPEDC a eu lieu au Mexique en avril 2014** et a rassemblé un groupe vraiment diversifié de donateurs et de partenaires qui se sont penchés sur des questions importantes pour les pays en développement, les mécanismes de suivi et de mesure des progrès et l’engagement en faveur de l’amélioration de l’efficacité sur le terrain. Lors de cette réunion au Mexique, 39 initiatives volontaires ont été lancées.

L’outil «EU Aid Explorer»[[17]](#footnote-17), présenté lors de la réunion au Mexique, fait partie des actions entreprises par l’UE pour renforcer la transparence et mieux rendre compte de ses activités. Les citoyens de l’UE et les partenaires ont ainsi la possibilité de voir comment les fonds des donateurs sont utilisés et les donateurs eux-mêmes peuvent voir comment améliorer leur coordination et être plus efficaces.

Le 13 mai 2014, la Commission a adopté une communication intitulée «**Un rôle plus important pour le secteur privé en vue de parvenir à une croissance inclusive et durable dans les pays en développement**»[[18]](#footnote-18). Cette nouvelle stratégie introduit l’engagement du secteur privé comme une dimension nouvelle et vitale de la coopération au développement de l’UE, ayant pour but d’améliorer l’environnement des affaires et les conditions du développement du secteur privé dans les pays partenaires et d’encourager un engagement plus profond du secteur privé dans le développement.

La Commission reconnaît que le **cofinancement**, c’est-à-dire le fait de combiner subventions de l’UE et prêts ou capitaux propres provenant d’autres sources de financement publiques et privées, est un mécanisme essentiel permettant de mobiliser des ressources supplémentaires pour le développement. Fin 2014, plus de 1,99 milliard d’EUR de subventions provenant du budget de l’UE, du FED et des États membres avaient financé 233 projets et permis de débloquer environ 19 milliards d’EUR de prêts auprès d’établissements financiers européens et de banques de développement régionales. En combinant de manière stratégique les subventions de l’UE et le financement de marché, le cofinancement a permis de dégager des investissements à hauteur de plus de 44 milliards d’EUR dans les pays partenaires de l’UE.

Au total, en 2014, ce sont 419 millions d’EUR de subventions de l’UE qui ont permis de lever un volume total d’investissement prévu de près de 7,7 milliards d’EUR. La Commission s’est engagée à augmenter la part de l’aide de l’UE à travers des instruments financiers innovants et a recensé les instruments, domaines clés et secteurs dans lesquels le cofinancement pourrait être utilisé davantage[[19]](#footnote-19).

Depuis novembre 2011 et le lancement du **New Deal pour l’engagement dans les États fragiles[[20]](#footnote-20)**, des progrès importants ont été accomplis afin d’améliorer les politiques et les pratiques actuelles en matière de développement à l’échelon des pays et par le biais de réformes. L’UE joue un rôle actif au sein du réseau international de l’OCDE pour les conflits et les situations de fragilité et dans le dialogue international sur la construction de la paix et le renforcement de l’État.

En tant que **promoteur influent des droits de l’homme**, l’UE a mené des discussions sur ce sujet avec 37 pays partenaires et groupements régionaux en 2014. L’engagement de l’UE dans ce domaine s’est traduit par la création et le déploiement d’une boîte à outils pour une «**approche basée sur les droits**», qui englobe tous les éléments relatifs aux droits de l’homme dans la coopération au développement de l’UE[[21]](#footnote-21). En mai 2014, les conclusions du Conseil ont salué cette étape importante[[22]](#footnote-22).

En s’appuyant sur les engagements politiques de l’UE en faveur du soutien aux **acteurs non étatiques**, comme les organisations de la société civile (OSC) et les autorités locales[[23]](#footnote-23), le programme thématique «Organisation de la société civile et autorités locales» adopté en juillet 2014[[24]](#footnote-24) dans le cadre de l’ICD vise à renforcer ces acteurs dans les pays partenaires.

En 2014, 56 pays ont bénéficié d’une affectation par pays totalisant 152 millions d’EUR en soutien aux initiatives nationales en faveur des **actions des OSC** pour le renforcement de la gouvernance, la responsabilisation des institutions publiques et un processus d’élaboration des politiques inclusif. De même, 29 pays ont bénéficié d’une affectation par pays totalisant 14,5 millions d’EUR en soutien aux initiatives nationales en faveur des autorités locales et des associations nationales d’autorités locales.

Les résultats positifs de la politique de 2011 sur l’**appui budgétaire** et sa nouvelle approche opérationnelle ont été consolidés en 2014. Ceci a permis d’améliorer considérablement la cohérence et la communication des informations, ainsi que la gestion des risques et le dialogue sur les politiques. Fin 2014, 233 programmes d’appui budgétaire avaient été mis en œuvre dans 84 pays et PTOM pour un montant total de 11,175 milliards d’EUR. En 2014, les dépenses d’appui budgétaire se sont élevées à plus de 1,6 milliard d’EUR, soit 15,9 % du total des dépenses d’APD.

L’UE continue de **s’engager à consacrer au moins 20 % de son aide extérieure au soutien en faveur de l’inclusion sociale et du développement humain**. Les dépenses relatives au développement humain représentent actuellement 25 % des fonds alloués du programme thématique «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent» dans le cadre de l’ICD, conformément aux engagements pris devant le Parlement européen. La recherche et l’innovation peuvent favoriser le développement en renforçant le potentiel humain et les infrastructures, tout en imaginant de nouveaux services et produits à travers le programme Horizon 2020 de l’UE.

Par ailleurs, l’UE **s’engage fermement à rendre au moins 20 % de ses dépenses totales pertinentes au regard du changement climatique**.L’intégration des problématiques liées à l’environnement et au changement climatique dans la coopération au développement demeure une priorité absolue, avec au moins 20 % du budget affecté aux actions relatives au climat. La garantie d’une multiplication par deux d’ici 2015 du financement pour la biodiversité constitue un autre objectif politique important. L’initiative phare de l’UE **Biodiversity for Life (B4Life)**[[25]](#footnote-25) a été lancée le 22 mai 2014 afin d’aider les pays les plus pauvres à protéger les écosystèmes, combattre la criminalité liée aux espèces sauvages et développer l’économie verte. Selon les estimations, son budget atteindra jusqu’à 800 millions d’EUR pour la période 2014-2020.

Courant 2014 a été lancée une évaluation stratégique du soutien de l’UE en faveur de l’**égalité des sexes** et de l’émancipation des femmes dans les pays partenaires.

**Une croissance inclusive et durable**

Dans le monde, environ 1,4 milliard de personnes n’ont pas accès à l’électricité et près de 3 milliards de personnes utilisent des combustibles solides (biomasse traditionnelle et charbon) pour cuisiner et se chauffer. L’énergie est en lien avec l’éradication de la pauvreté, l’accès à l’eau potable, la croissance économique, la santé, l’éducation, l’émancipation des femmes et la sécurité alimentaire.

En septembre 2014, en marge du Sommet des Nations unies sur le climat à New York, l’UE a signé cinq déclarations conjointes avec les pays africains sur le renforcement de la coopération énergétique afin de consolider les liens politiques entre les engagements des pays partenaires dans le domaine de l’énergie et les actions d’appui financées par l’UE et d’autres donateurs concernés.

Un montant de 75 millions d’EUR a été débloqué pour catalyser les investissements du secteur privé dans l’accès à l’énergie. Une proposition de **nouvelle initiative de financement pour l’électrification rurale (ElectriFI)** a été lancée dans le but de renforcer encore davantage la faisabilité, la durabilité et la mobilisation des ressources de l’UE affectées à la coopération énergétique, en particulier pour l’électrification rurale.

**Bonne gouvernance**

En 2014, l’UE a continué de soutenir la démocratie aux quatre coins de la planète, des pays voisins de l’UE à l’Afrique subsaharienne, en passant par l’Asie et l’Amérique latine. Plus de 93 millions d’EUR ont été engagés pour soutenir l’organisation d’élections, renforcer les parlements et les partis politiques et favoriser le développement des médias.

En 2014, l’UE a maintenu son appui à la mise en œuvre opérationnelle de l’**Architecture de gouvernance africaine**, en versant une contribution de 9,8 millions d’EUR à la Commission de l’Union africaine afin d’améliorer ses capacités de suivi des élections, ainsi qu’au Parlement panafricain et à la Commission et la Cour africaines des droits de l’homme et des peuples.

Avec un budget annuel d’environ 40 millions d’EUR issus de l’Instrument européen pour la démocratie et les droits de l’homme, les **missions d’observation électorale** (MOE) de l’UE se sont poursuivies afin de créer la confiance et d’améliorer la fiabilité et la transparence des processus électoraux démocratiques.

En 2014, sept MOE ont été organisées en Égypte, en Guinée-Bissau, au Kosovo, au Malawi, aux Maldives, au Mozambique et en Tunisie. Une mission d’évaluation électorale a été déployée en Afghanistan, tandis que neuf missions d’experts électoraux ont été menées en Algérie, en Bolivie, en El Salvador, aux Fidji, en Iraq, en Libye, en Mauritanie, au Nigeria et en Thaïlande; en outre, deux missions de suivi électoral ont été déployées au Nigeria et en République démocratique du Congo (RDC).

**Renforcer la justice**

En 2014, la justice et l’état de droit sont restés au cœur des objectifs et des actions de l’UE. L’UE demeure engagée dans les programmes de renforcement des capacités en matière d’état de droit, de sécurité et de justice dans plus d’une cinquantaine de pays du monde entier. En appuyant les efforts des pays tiers visant à consolider les systèmes judiciaires, l’UE a contribué à combler les lacunes entre les ressources des États et la Cour pénale internationale.

La **corruption** est un obstacle majeur au développement. Avec la communication de 2014 intitulée «Une vie décente pour tous: de la vision à l’action collective»[[26]](#footnote-26), l’UE a renouvelé son engagement contre la corruption en encourageant l’adoption et la mise en œuvre de cadres juridiques et de politiques nationales adéquats s’inscrivant dans le cadre pour l’après-2015. En 2014, des projets d’un montant d’environ 77 millions d’EUR ont permis de lutter contre la corruption au niveau des pays à travers des actions de défense, de sensibilisation, de signalement et de renforcement des capacités pour le contrôle et la supervision des institutions et du système judiciaire.

**Paix et stabilité**

L’instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP) permet à l’UE de réagir rapidement par des actions ciblées dans les situations de crises émergentes. Au cours de l’année 2014, l’UE a ainsi pu fournir un soutien opportun dans des crises ultra prioritaires comme par exemple en Ukraine, en Syrie/Iraq, en République centrafricaine et lors de l’épidémie d’Ebola. Ces actions de l’IcSP constituent généralement l’engagement initial de l’UE vers la construction de sociétés pacifiques et l’éradication de la pauvreté dans les pays fragiles et touchés par des conflits: une priorité absolue pour l’UE. En 2014, l’UE a continué de soutenir le processus du «New Deal»[[27]](#footnote-27), veillant ainsi à ce que ses interventions aient un impact positif sur la réduction de la pauvreté et la prévention des conflits.

Fin 2014, l’UE avait mis en place 16 missions ou opérations civiles et militaires dans le cadre de la **politique de sécurité et de défense commune (PSDC)**. Deux missions civiles (EUCAP Sahel Mali[[28]](#footnote-28) et EUAM Ukraine[[29]](#footnote-29)) et une opération militaire en République centrafricaine (EUFOR RCA[[30]](#footnote-30)) ont été mises sur pied en 2014. Ces missions de PSDC diffèrent en termes de taille (de 10 à 1 000 personnels) et de mandat. Une mission militaire lancée au Mali en 2013 (EUTM Mali[[31]](#footnote-31)) doit durer jusqu’en 2016.

Depuis le début de la crise politique et sécuritaire, l’UE n’a eu de cesse de défendre l’intégrité territoriale du **Mali**, son retour à l’ordre constitutionnel et la recherche d’un règlement politique à la crise par le dialogue. Elle participe au processus de paix d’Alger depuis juin 2014 en qualité de comédiateur.

Au cours de l’année 2014, des contrats pour le renforcement de l’appareil d’État ont été signés avec plusieurs pays fragiles touchés par l’épidémie d’Ebola, notamment la Guinée, la Sierra Leone et le Liberia, afin d’apporter une aide aux services sanitaires, de maintenir la stabilité macroéconomique et de créer un environnement budgétaire pour les mesures en lien avec l’épidémie.

En **République centrafricaine**, l’UE a soutenu l’effort régional en faveur de la stabilisation. Un nouveau gouvernement de transition est en place depuis janvier 2014 et, en septembre, la force de l’Union africaine MISCA a été remplacée par une opération de maintien de la paix des Nations unies: la MINUSCA.

Principal donateur d’APD en République centrafricaine, l’UE a créé, le 15 juillet 2014, un fonds fiduciaire multi-bailleurs innovant, qu’elle gère elle-même, baptisé **«Bêkou»[[32]](#footnote-32).** Avec les contributions du FED, de la France, de l’Allemagne et des Pays-Bas apportées en 2014, ce nouveau fonds a reçu une dotation de 36 millions d’EUR. De plus, le fonds a bénéficié de 27 millions d’EUR pour la santé et l’éducation, 20 millions d’EUR pour les processus électoraux et 33 millions d’EUR d’appui budgétaire pour les situations fragiles émanant d’un contrat de renforcement de l’appareil d’État qui a permis d’activer les fonctions étatiques élémentaires.

En décembre 2013, la communication conjointe de la Commission européenne et de la haute représentante de l’Union pour les affaires étrangères et la sécurité et vice-présidente de la Commission sur l’**approche globale de l’UE à l’égard des crises et conflits extérieurs**[[33]](#footnote-33) a présenté des propositions sur les moyens de renforcer la cohérence, le caractère global et l’efficacité de l’action extérieure de l’UE, en ciblant particulièrement les situations de conflit et de crise.

Faisant suite aux conclusions du Conseil de mai 2014 sur l’approche globale de l’UE, les services de la Commission et le SEAE ont travaillé en coopération avec les États membres de l’UE afin d’élaborer un plan d’action, lequel a été adopté en 2015.

En 2014, l’UE a poursuivi la mise en œuvre de son cadre stratégique pour la **Corne de l’Afrique[[34]](#footnote-34)**, dans le sens d’une approche globale de la paix et de la stabilité dans la région. Au niveau des pays, l’UE a endossé le rôle de partenaire international de premier plan en **Somalie**, en apportant un appui en matière politique, financière et de sécurité. L’UE demeure également le plus important contributeur financier de la mission de l’Union africaine en Somalie (AMISOM). Courant 2014, le FED a validé une dotation de 89 millions d’EUR pour la Somalie.

Bien que la coopération bilatérale avec le gouvernement syrien soit suspendue depuis 2011, une aide humanitaire vitale (41 millions d’EUR) a été apportée en 2014 via l’IEV en appui aux citoyens assiégés en **Syrie**. Ces fonds ont servi à des actions dans le domaine de la santé, de l’éducation, de l’aide aux moyens de subsistance et du renforcement des capacités de la société civile. Ce soutien a également concerné les pays limitrophes, notamment la Jordanie et le Liban, afin d’aider ces pays à faire face aux conséquences de la crise. Un montant total de 213 millions d’EUR a été engagé en 2014 par l’intermédiaire de l’IEV auprès de ces trois pays. En Jordanie, l’aide sert principalement à couvrir les frais de scolarité des enfants syriens réfugiés. Au Liban, elle est utilisée pour compenser les tensions qui pèsent sur les infrastructures du pays, notamment les écoles, les établissements de soins primaires et l’assainissement. Vingt millions d’EUR ont été engagés pour établir le fonds fiduciaire régional de l’UE en réponse à la crise en Syrie (**fonds Madad**), avec une contribution supplémentaire de 3 millions d’EUR de l’Italie en tant que partenaire de cofinancement initial.

**Partenariats stratégiques**

L’UE présente un intérêt stratégique dans la promotion des relations avec les partenaires qui jouent un rôle de plus en plus important dans les affaires mondiales, notamment ceux qui ne sont plus éligibles à l’aide bilatérale au développement, par exemple le Brésil, la Chine, l’Inde et le Mexique. En outre, l’UE favorise des partenariats équitables avec les économies émergentes (à savoir l’Asie du Sud-Est, l’Amérique latine). L’instrument de partenariat (IP)[[35]](#footnote-35) a été adopté en 2014 dans le but de répondre à ces besoins.

L’IP apporte un soutien au pendant extérieur des politiques internes de l’UE, dans des domaines tels que la compétitivité, la recherche et l’innovation ou encore les migrations, et contribue à apporter des réponses à des problématiques d’ampleur mondiale comme la sécurité énergétique, les changements climatiques et la protection de l’environnement. Il touche également des volets spécifiques de la diplomatie économique de l’UE. Cet instrument couvre en outre la diplomatie publique (notamment culturelle) et des actions de sensibilisation destinées à promouvoir les valeurs et les intérêts de l’UE.

**Solidarité et soutien**

En 2014, la direction générale Aide humanitaire et protection civile (DG ECHO) de l’UE a apporté plus de 1,3 milliard d’EUR d’aide en réponse aux catastrophes naturelles, conflits armés et crises chroniques.

En **Afrique de l’Ouest**, le principal défi en 2014 a été l’épidémie d’**Ebola**, qui a coûté la vie à plus de 11 000 personnes. Comptant parmi les premiers donateurs internationaux à réagir, la Commission a mobilisé 210 millions d’EUR au titre de l’aide au développement et au redressement rapide pour une mise en œuvre en 2014 et 2015. En y ajoutant les contributions pour l’aide humanitaire et 138,4 millions d’EUR au titre de la recherche sur les traitements, le diagnostic et les vaccins, la contribution totale de la Commission européenne s’est élevée à 414 millions d’EUR. Le total des fonds mobilisés par l’UE, y compris sur le budget de l’Union et les contributions des États membres, dépasse 1,2 milliard d’EUR. En outre, plus d’une centaine de millions d’EUR ont été apportés par l’industrie dans le contexte de l’initiative pour les médicaments innovants.

Un soutien important de la Commission aux initiatives mondiales en matière de santé, comme l’Alliance mondiale pour les vaccins et l’immunisation (GAVI), a permis de faire progresser les OMD, en particulier sur la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans. En 2014, la GAVI a bénéficié d’un nouvel engagement à hauteur de 10 millions d’EUR pour améliorer la disponibilité des vaccins contre le pneumocoque dans les pays ACP les moins avancés. Le Parlement et le Conseil ont approuvé en juin 2014 la participation de l’UE au deuxième programme de partenariat entre l’Europe et les pays en développement pour les essais cliniques, concernant l’Afrique subsaharienne, pour une contribution de l’UE à concurrence de 683 millions d’EUR.

L’appui financier de l’UE au programme mondial pour l’éducation a joué un rôle essentiel dans les efforts d’amélioration des cibles des OMD dans le domaine éducatif. En juin 2014, la Commission a accueilli la deuxième **conférence de reconstitution des ressources pour l’éducation** du Partenariat mondial pour l’éducation à Bruxelles. Cette conférence a donné lieu à un engagement historique de 26 milliards d’EUR de financements internes supplémentaires en faveur de l’éducation.

L’**égalité entre les sexes** est restée une question de premier plan en 2014, avec une stratégie d’action globale de l’UE incluant des activités marquantes d’intégration de la dimension de genre dans la quasi-totalité des grands programmes d’aide. Dans le programme nouvellement adopté de l’ICD «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent», plus de 100 millions d’EUR ont été alloués pour la période 2015-2020 au bien-être des femmes et des enfants, avec une attention particulière consacrée aux pratiques préjudiciables telles que les mutilations génitales/l’excision chez les femmes, et le mariage précoce et forcé des enfants.

L’égalité des sexes et l’émancipation des femmes sont des éléments transversaux importants des activités de développement. Le rôle clé que jouent les femmes dans tous les secteurs du développement dans les pays ACP a été particulièrement démontré par l’étude «**Femmes ACP, Acteures de développement**»[[36]](#footnote-36). Cette publication illustre le rôle vital des organisations locales dans la concrétisation des droits des femmes et leur contribution au développement durable.

Dix ans après le **tsunami dévastateur du 26 décembre 2004**, l’UE continue d’aider activement la région à se redresser. Au total, ces dix dernières années, la Commission européenne a versé 123 millions d’EUR pour les victimes du tsunami dans toute la région (Indonésie, Sri Lanka, Inde, Maldives et Thaïlande) par le biais de l’aide humanitaire. À eux seuls, les efforts de reconstruction pour l’Indonésie se sont élevés à 200 millions d’EUR supplémentaires.

**Perspectives**

L’UE a proclamé l’année 2015 **Année européenne pour le développement (EYD2015)** avec pour slogan «Notre monde, notre dignité, notre avenir». Il s’agit de la toute première année européenne consacrée au développement et elle vise à mobiliser les citoyens de l’UE et d’autres acteurs pour faire connaître l’action extérieure de l’UE dans le domaine du développement.

**2015 représente une année charnière pour le développement international: elle marque le passage à une approche intégrée pour s’engager dans l’éradication de la pauvreté et le développement durable.** Trois réunions internationales de haut niveau donneront l’opportunité d’adopter un nouvel agenda, notamment les modalités de l’Agenda 2030 pour le développement durable avec les **ODD**, la **Troisième conférence internationale sur le financement du développement** à Addis-Abeba en juillet 2015 et le **Sommet des Nations unies sur le développement durable** à New York en septembre. Tout aussi importante, la **Conférence COP21 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)** à Paris en décembre 2015 devrait aboutir à l’adoption d’objectifs fondamentaux visant à limiter les changements climatiques, avec un impact significatif sur les politiques de développement internationales.

L’exercice de **programmation conjointe** se poursuivra tout au long de l’année 2015 et le premier rapport sur la base du **nouveau cadre de résultats pour le développement et la coopération internationale** est prévu pour le dernier trimestre 2015.

La migration, en particulier la crise migratoire en Méditerranée, est une question dont l’importance ne cesse de croître pour toute l’Union européenne. Le Conseil européen a donc décidé qu’un sommet spécial serait organisé avec l’Union africaine et les principaux pays concernés par ce sujet les 11 et 12 novembre 2015 à Malte.

Au cours de l’année 2015, plusieurs projets de recherche en sciences sociales et humaines seront financés dans le cadre du programme de travail Horizon 2020, afin de fournir de nouveaux outils d’analyse et des données utiles visant à renforcer le rôle de l’UE en tant qu’acteur mondial[[37]](#footnote-37).

Parmi les priorités pour 2015 figure le soutien en faveur d’une gestion responsable des chaînes d’approvisionnement mondiales. Plus précisément, l’UE va appuyer l’initiative allemande «Partenariat pour des textiles durables»[[38]](#footnote-38), qui vise à promouvoir des pratiques économiques responsables dans les pays en développement afin de mettre en place des normes sociales, écologiques et économiques tout au long de la chaîne de valeur du secteur textile.

Le **rapport biennal sur la CPD** couvrant la période 2013-2015 sera présenté au cours du second semestre 2015 et inclura une enquête sur la mise en œuvre de la CPD au niveau des États membres. Un **plan d’action** de l’UE révisé **sur l’égalité des sexes** couvrant la période 2016-2020 sera également publié sous forme de document de travail des services de la Commission en 2015.

1. <https://ec.europa.eu/europeaid/policies/european-development-policy/agenda-change_en>, COM(2011)637 final, 13.10.2011 [↑](#footnote-ref-1)
2. COM(2014)335 du 2.6.2014. [↑](#footnote-ref-2)
3. <http://www.consilium.europa.eu/en/workarea/downloadasset.aspx?id=40802190987> [↑](#footnote-ref-3)
4. Il s’agit d’engagements juridiques à allouer des moyens à certains projets, contrats, etc. soit au cours de l’année de l’engagement, soit ultérieurement. Les paiements correspondent au montant que l’UE s’attend effectivement à payer au cours d’un exercice donné. [↑](#footnote-ref-4)
5. COM(2011)637 final du 13.10.2011. [↑](#footnote-ref-5)
6. <https://ec.europa.eu/europeaid/regions/africa/continental-cooperation/joint-africa-eu-strategy_en> [↑](#footnote-ref-6)
7. <https://ec.europa.eu/europeaid/regions/africa/continental-cooperation/african-peace-facility_en> [↑](#footnote-ref-7)
8. <https://ec.europa.eu/europeaid/regions/africa/continental-cooperation/pan-african-programme_en> [↑](#footnote-ref-8)
9. Règlement (UE) n° 233/2014, JO L 77 du 15.3.2014, p. 44. [↑](#footnote-ref-9)
10. Birmanie/Myanmar, Burundi, Cambodge, Comores, Ghana, Guatemala, Laos, Mali, Namibie, Rwanda, Sénégal, Soudan du Sud, Tchad et Togo. [↑](#footnote-ref-10)
11. Règlement (UE) n° 232/2014, JO L 77 du 15.3.2014, p. 27. [↑](#footnote-ref-11)
12. Règlement (UE) n° 231/2014, JO L 77 du 15.3.2014, p. 11. [↑](#footnote-ref-12)
13. Règlement (UE) n° 230/2014, JO L 77 du 15.3.2014, p. 1. [↑](#footnote-ref-13)
14. Règlement (UE) n° 235/2014, JO L 77 du 15.3.2014, p. 85. [↑](#footnote-ref-14)
15. Règlement (UE) n° 234/2014, JO L 77 du 15.3.2014, p. 77. [↑](#footnote-ref-15)
16. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV:r12102> [↑](#footnote-ref-16)
17. <http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-434_fr.htm?locale=fr> [↑](#footnote-ref-17)
18. COM(2014)263 final du 13.5.2014. [↑](#footnote-ref-18)
19. COM(2014)733 final du 15.12.2014. [↑](#footnote-ref-19)
20. <http://www.newdeal4peace.org/> [↑](#footnote-ref-20)
21. SWD(2014) 152 final du 30.4.2014. [↑](#footnote-ref-21)
22. <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/foraff/142682.pdf> [↑](#footnote-ref-22)
23. COM(2012) 492 final sur la société civile, SWD(2012) 457 final sur l’éducation et la sensibilisation au développement, COM(2013) final sur les autorités locales. [↑](#footnote-ref-23)
24. C(2014) 4865 final du 15.7.2014. [↑](#footnote-ref-24)
25. <http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-593_fr.htm?locale=fr> [↑](#footnote-ref-25)
26. COM(2014)335 du 2.6.2014. [↑](#footnote-ref-26)
27. <http://www.newdeal4peace.org/> [↑](#footnote-ref-27)
28. Mission de l’UE pour le renforcement des capacités au Sahel Mali. [↑](#footnote-ref-28)
29. Mission de conseil de l’UE en Ukraine. [↑](#footnote-ref-29)
30. Force (militaire) de l’UE en République centrafricaine. [↑](#footnote-ref-30)
31. Mission de formation de l’UE au Mali. [↑](#footnote-ref-31)
32. <https://ec.europa.eu/europeaid/trust-fund-bekou_en> [↑](#footnote-ref-32)
33. JOIN(2013) 30 final du 11.12.2013. [↑](#footnote-ref-33)
34. <http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=FR&f=ST%2016858%202011%20INIT> [↑](#footnote-ref-34)
35. <http://ec.europa.eu/dgs/fpi/what-we-do/partnership_instrument_fr.htm> [↑](#footnote-ref-35)
36. <http://www.acp.int/sites/acpsec.waw.be/files/Final_BD%20-%20French.pdf> [↑](#footnote-ref-36)
37. <http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014_2015/main/h2020-wp1415-societies_en.pdf> [↑](#footnote-ref-37)
38. <https://www.textilbuendnis.com/index.php/en/> [↑](#footnote-ref-38)